4me Année. — N° 11. PARAIT LE SAMEDI 17 MARS 1888

SISTERON-JOURNAL

Politique, Commercial et d'Annonces

ABONNEMENTS
Payables d'avance.
Quatre Francs par An
Etranger : le port en sus

BUREAU à SISTERON, rue de l'Horloge, 12
Aug. TURIN, Imprimeur-Gérant
Les manuscrits non insérés, ne seront pas rendus

ANNONCES
Judiciaires (la ligne) 0,20 cent.
Commerciales : à forfait
Réclames : la ligne 0,30 cent.

Nous prions ceux de nos lecteurs dont l'abonnement expire le 31 Mars, de vouloir bien le renouveler, s'ils ne veulent avoir du retard dans l'envoi du Journal.

LE BUDGET DES RECETTES

La discussion générale du budget des recettes a été ouverte par un remarquable discours de M. Conrad de Witt, député du Calvados, sur le privilège des bouilleurs de cru. L'honorable orateur est d'une compétence absolue en ces matières; aussi, la Chambre l'a-t-elle écouté avec une attention soutenue.

A force de barboter dans les alcools, la Chambre finit par paraître fortement alcoolisée. Les séances de lundi et de mardi sont d'une bouffonnerie achevée. On perd des deux et trois heures à discuter si l'on discutera, et par quel point commencera la discussion. La Chambre repousse une motion de M. Jules Roche tendant à voter en bloc le budget des dépenses de..... l'année dernière, pour 1888. Puis, après avoir repoussé le projet de M. Salis, elle adopte un amendement de M. Gillet; supprimant l'exercice chez les débitants, et le remplaçant par un système d'abonnement obligatoire. L'adoption de cet amendement détruit de fond en comble le projet de la commission et aussi celui du gouvernement. En un mot, on ne s'y reconnaît plus, c'est du *delirium tremens*. Après avoir adopté l'amendement Gillet, supprimant l'exercice chez le débitant, la Chambre, malgré de nombreuses objurgations, a adopté, mais en *principe* seulement, la suppression du privilège des bouilleurs de cru; mais dans l'état de désordre des esprits qui règne à la Chambre, il ne faut pas attacher à ce vote plus d'importance qu'il n'en a.

La conclusion de tout cela, c'est que personne ne sait ce qu'il veut, ni Chambre, ni ministère, ni commission du budget; ou plutôt, si, les députés le savent. Ils voudraient se procurer des recettes sans mécontenter les électeurs, et ce que l'on étudie en ce moment au Palais-Bourbon, c'est l'art de plumer la poule sans la faire crier.

INFORMATIONS

Une Question au Ministre de la Guerre

M. Roudeleux, député de l'Allier, a l'intention d'adresser une question au général Logerot pour lui demander quelles mesures il comptait prendre pour empêcher que le nom d'un général commandant un corps d'armée, soit compromis dans certaines publications et associé à des manœuvres politiques contraires aux lois.

M. Rondeleux estime que le général en question est étranger à toutes ces manifestations ; mais il voudrait provoquer de la part du ministre, un désavœu public à la tribune afin d'empêcher qu'un officier français se trouve compromis par ces manœuvres.

Scrutin d'Arrondissement

Il se prépare, à petit bruit, dans la Chambre, une évolution, qui étonnera peut-être les hommes qui ne voient les choses que superficiellement, mais qui semblera naturelle à ceux qui se rendent compte des choses de la politique. Cette évolution c'est l'abandon du scrutin de liste et le retour au scrutin d'arrondissement ou plutôt uninominal.

Le gouvernement de la République française a été représenté aux obsèques de l'empereur d'Allemagne par le général Billot, commandant du premier corps d'armée, ancien commandant en chef.

Le général Billot a été assisté du général de Sesmaisons, sous-chef d'état-major général au ministère de la guerre, ancien attaché militaire de l'ambassade de France à Berlin, du lieutenant-colonel Kornprobst, attaché à la maison militaire du Président de la République, du commandant Michel et du capitaine d'état-major Haillot.

Hier vendredi 16 mars, jour des funérailles de l'empereur Guillaume, un service funèbre a été célébré à Paris, par les soins de l'ambassade d'Allemagne, à l'église protestante de la rue Chauchat, à onze heures du matin.

EST-CE LA GUERRE?

Marseille, le 15 Mars 1888

Les journaux de la capitale ont émis leur opinion sur la mort de l'empereur Guillaume. A notre tour nous voulons émettre notre humble avis.

La mort du vieux souverain d'Allemagne rapprochera-t-elle la guerre imminente qui pèse depuis deux ans sur l'Europe? Nous ne le croyons pas. Et pour prouver notre doute il nous suffira de signaler le désarroi qui règne en Allemagne depuis la perte que l'on sait.

Avec le nouvel Empereur, Bismarck continuera à jouer son rôle d'hypocrite; comme par le passé il montrera ouvertement sa haine implacable contre la France.

L'avènement du Kromprinz augmenterait plutôt les chances de paix que d'aggraver la situation, mais avec le principe Guillaume, le bras droit du chancelier de fer, le danger ne serait pas imminent.

En ce cas, la France aura besoin de perspicacité sans se montrer toutefois trop timide. Elle sait combien elle compte de soldats dévoués, prêts à reconquérir les provinces soustraites qui ont pour noms : *Alsace-Lorraine*.

A la moindre attaque de la part du gouvernement allemand, nous devons sommer M. de Bismarck de nous fournir des explications nettes et, claires et lui faire entrevoir que son jeu n'est pas de nature à nous effrayer. Si l'Allemagne possède de gros canons, nous avons pour nous défendre de bons obus.

Et nous aurions grandement tort de nous affliger de la mort de l'empereur Guillaume, qui a été, après tout, un ennemi de la France. Son nom n'appartient qu'à l'histoire. Le sang qu'il a fait verser nous saurons le venger, car il n'y a plus de Bazaine en France.

Attendons donc avec patience et montrons-nous sages et fermes vis-à-vis l'Allemagne, ce qui n'empêche pas de nous tenir prêts pour parer à la moindre éventualité.

Et si la guerre éclate aujourd'hui ou demain, montrons-nous bons et courageux patriotes. Luttons avec ardeur pour défendre notre chère Patrie !

Jean COULET.

Décoré et Condamné

Bien que le budget semble absorber tous les instants de nos mandataires, ils s'occupent néanmoins des propositions de loi qui leur sont soumises, et tout dernièrement, M. Chevandier déposait sur le bureau de la Chambre le rapport sur les projets renvoyés à l'examen de la Commission chargée d'examiner la question de l'exercice de la Médecine en France.

Le Gouvernement avait présenté un projet maintenant les deux ordres de médecins : docteurs et officiers de santé, mais interdisant à ces derniers le droit d'exercer dans les chefs-lieux et dans les villes de plus de 10,000 habitants, conservant ainsi une distinction qui n'a

---

FEUILLETON DU "SISTERON-JOURNAL"

(8)

LA GARDE MALADE

II

Elle se nomme Gabrielle, le nom d'un ange; j'espère qu'elle sera l'ange de ma vie et de la vôtre. J'espère que mon affection touchera son cœur, j'espère qu'un jour je pourrai la nommer ma femme et que vous pourrez lui donner le nom de fille.

Elle connait mon amour et ne l'a pas repoussé, elle l'a même encouragé par un mot d'espoir.

Oh! que la vie est belle, illuminée par l'amour; sans lui tout est nuit et ténèbres, avec lui tout est splendeur et éblouissement.

Mon père, je vous embrasse avec toute l'effusion d'un cœur revenu à la vie, à l'affection, d'un cœur reconnaissant envers vous et envers Dieu.

Votre fils heureux,

JULES BRUNOY.

Jules ferma la lettre, y mit un cachet de cire verte et la placa dans une coupe de bronze, près de la première lettre qu'il avait écrite la veille de son duel.

A la suite de la dernière conversation qu'elle avait eue avec son malade, Gabrielle vint moins souvent et seulement le matin, en rapportant son ouvrage. Ces visites qu'il tremblait de voir cesser, Jules les attendait avec impatience et cherchait toujours un prétexte pour les prolonger. Il avait cru remarquer, dans le son de la voix et dans les manières de sa garde, une réserve triste qu'il prit pour le dernier combat d'un cœur vaincu.

Son amour grandit et s'exalta dans le silence et la concentration; pour le combattre, il reprit peu à peu ses occupations qui développaient sa passion outre mesure.

Un matin, Gabrielle vint, l'air joyeux, lui faire sa visite quotidienne en toilette de printemps et de promenade. Elle était ravissante ainsi, et le bonheur se lisait dans ses yeux.

Jules eut froid au cœur et se crut arrivé au moment suprême de la séparation.

— Vous partez? demanda-t-il, en se sentant défaillir.

— J'ai reçu une lettre de ma tante qui m'appelle à Meudon.

— Quand reviendrez-vous? continua-t-il en tremblant.

— Demain matin.

Elle dit ces deux mots, presque dans un éclat de rire.

— Jusqu'à demain, je vous attendrai.

—Merci, dit-elle en mettant une ironie cruelle dans ce mot.

— Gabrielle, vous ne m'avez pas défendu l'espoir, et tant que vous êtes là, près de moi, que j'entends le bruit de vos pas et le son de votre voix, je crois toujours que je vais voir votre bon sourire et que je vais entendre un mot qui me comblera de joie.

— Ne vous faut-il qu'un mot? demanda la jeune fille.

Il y eut une telle ironie dans le sourire qui accompagna cette demande, que Jules eut peur.

— Non, non, ne dites rien, rien; je ne pourrais entendre un mot cruel. Gabrielle, voici deux lettres adressées à mon père : l'une à un cachet noir en signe de deuil, l'autre a un cachet vert qui me dit d'espérer. Suivant que vous aurez décidé, vous mettrez l'une ou l'autre a la poste. Elles sont là dans cette coupe, vous les prendrez quand l'heure sera venue de m'apprendre la résolution de votre cœur.

Gabrielle prit les deux lettres, les tint un moment dans sa main puis les laissa tomber lentement dans la coupe en murmurant :

— Vous connaîtrez ainsi ma décision, je vous le jure.

Mais, soit hasard, soit intention, la lettre au cachet noir lui resta la dernière dans la main.

— Gabrielle, répondit le convalescent, c'est du sort de ma vie que vous décidérez.

— Ne m'avez-vous pas dit que je vous l'avais déjà sauvée? demanda la jeune fille.

— Oui.

— Eh bien, on ne détruit pas son ouvrage.

Elle sortit, laissant Jules dans le ravissement.

Toute la journée, le convalescent eut des transports d'allégresse et des abattements soudains. La vie lui apparaissait tour à tour radieuse et morne : il espérait et désespérait. Pour chasser ses pensées, il prenait ses pinceaux et les abandonnait aussitôt : il se promenait dans sa chambre et revenait s'asseoir près de la fenêtre, en regardant le ciel splendidement éclairé.

Agité par une impatience fébrile et par une fièvre dont il ne pouvait se rendre maître, il sortit.

Il marcha sans but déterminé, au hasard, traversant la ville et sa foule active avec indifférence, allant droit devant lui absorbé par ses pensées. Après une heure de marche, il sortit de Paris et ne s'en aperçut qu'au plaisir qu'il éprouva en respirant l'air des champs. Il longea un sentier bordé de peupliers qui conduisait à un bois. Lorsqu'il fut sous les arbres, l'air vivifiant, les senteurs des plantes aromatiques et des herbes lui firent bien à la tête et au cœur; il s'assit sur le bord d'un ruisseau et se prit à songer.

A suivre.

© VILLE DE SISTERON

plus de raison d'être, puisque depuis longtemps les études professionnelles ont la même durée, tous les étudiants devant prendre 16 inscriptions.

La seule différence entre les deux classes consiste toujours dans le baccalauréat qui est exigible pour le doctorat, tandis que l'officier de santé peut n'être muni que d'un certificat de grammaire à obtenir à la suite de la classe de troisième des lycées.

La Commission a repoussé cette proposition en demandant la liberté d'exercice par toute la France pour tous les médecins quels qu'ils soient, et considérant que la démarcation entre les deux catégories devient de plus en plus difficile, elle propose l'abolition pour l'avenir de l'officiat.

On peut se demander cependant si les campagnes ne risquent pas d'être privées de secours médicaux par l'adoption d'une mesure aussi radicale et c'est là une question sérieuse à débattre, mais en tout cas, la suppression de la limite départementale qui était imposée sous peine d'amende, aux officiers de santé, sera toujours un soulagement pour d'honorables praticiens injustement soumis par la loi de ventôse, an XI, à une sorte d'internement dont on n'a jamais compris la légitimité.

C'est ce qu'a très bien fait ressortir M. Bureaud Riofrey, rédacteur en chef de l'*Impartialité médicale* dans sa pétition au Sénat, par la relation de ce simple fait absolument authentique :

« En 1849, M. Ollivier, qui avait obtenu successivement le diplôme d'officier de santé devant les jurys de Maine-et-Loire, Loire Inférieure et devant la Faculté de Paris où il exerçait en dernier lieu, fut appelé par suite du décès de son père à s'établir à Arpajon (Seine-et-Oise), et avant qu'il n'ait eu le temps de se munir d'un quatrième diplôme, une épouvantable épidémie de choléra se déclara dans le pays.

« Cet honorable praticien se décupla, voyant jusqu'à quatre-vingts malades par jour, et atteint lui-même par le fléau, il ne s'en faisait pas moins transporter chez ceux qui réclamaient ses soins.

« Tant de dévouement ne pouvait passer inaperçu : aussi M. Ollivier fut décoré. Et cependant quelque temps après, il était traduit devant le tribunal de police correctionnelle de Corbeil pour *exercice illégal de la médecine* dans un département où il n'avait pas le droit d'exercer, et *condamné* à cinq francs d'amende.

« Je ne puis prétendre, disait l'inculpé à ses juges, que je n'ai pas exercé la médecine dans ce département, puisque c'est pour ce fait que je porte les insignes de la Légion d'honneur ! »

Décoré pour avoir sauvé ses semblables, et condamné pour avoir mérité cette décoration, n'est-ce pas un comble ?

Grâce à la nouvelle loi, il ne pourra plus en être ainsi.

CHRONIQUE LOCALE
ET REGIONALE

SISTERON

Conseil municipal. — Samedi dernier, il y avait réunion du Conseil municipal. 16 Membres seulement étaient présents. Dans cette séance, cette fraction de nos édiles a, sur la proposition de M. Beïnet, adjoint, décidé qu'à l'avenir la Ville ne prendra plus aucun étranger à son service et les exclura même des adjudications municipales.

Nous applaudissons des deux mains à cette mesure qui, devant le flot toujours montant de l'immigration, aurait dû être prise depuis longtemps déjà.

Cette décision a eu pour effet médiat, le retrait des appointements que la Municipalité octroie au chef non Français qui dirige la Société Musicale depuis *plus de trois ans*.

Dans le public, les racontars vont leur train ; on dit notamment que cet élan d'amour patriotique que viennent de manifester les 13 édiles qui ont voté *pour*, a sa source dans certaines rancunes personnelles, sur lesquelles, ne voulant pas envenimer le guêpier, nous n'insisterons pas.

—

Eclairage. — La question de l'éclairage électrique, après avoir été bel et bien enterrée naguère, revient de nouveau sur le tapis. M. Chaumeton, entrepreneur, offre d'éclairer gratuitement, à la lumière électrique, les rues et places de Sisteron. La commune prenant seulement à sa charge la pose et l'entretien des fils et des réverbères. M. Chaumeton se réserve le monopole de l'éclairage et de la force motrice pour les particuliers. Il offre une somme de dix mille francs qui serait acquise à la ville au cas où l'éclairage qu'il se propose d'établir ne serait pas satisfaisant.

Espérons que devant une aussi avantageuse proposition, ne se dressera pas quelques esprits méfiants qui trouvera que la mariée est trop belle !

—

Concert. — C'est irrévocablement samedi prochain qu'aura lieu, salle de l'Alcazar, le Concert organisé par la Société Musicale. Le programme des mieux choisi, promet une agréable soirée.

—

Les congés de Pâqnes. — Les vacances de Pâques, dans les lycées et colléges de la région, viennent d'être fixées du mercredi 28 mars à 8 heures du matin, au lundi 9 avril au soir, à l'heure ordinaire.

—

Le « Journal Officiel » vient de publier le deuxième rapport annuel de la commission de classement des récidivistes. Nous extrayons de ce document les renseignements suivants intéressant le ressort de la cour d'appel d'Aix. Le nombre total des condamnations, crimes et délits, a été, en 1887, de 5.643 : 135 individus ont été condamnés à la relégation.

La cour d'appel d'Aix est classée la deuxième d'après le nombre des relégables, et la quatrième d'après le nombre des condamnés.

—

Nomination. — Le Conseil d'administration de la Compagnie des chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée, vient de nommer M. Gustave Habert, chef du secrétariat et des titres. Les relations avec la presse font partie des attributions du nouveau chef.

Nous félicitons grandement le conseil de l'heureux choix qu'il a fait. M. Habert, par son affabilité, a su conquérir dans la presse de très vives sympathies.

DIGNE

Expulsion. — Un arrêté d'expulsion a été pris par M. le ministre de l'intérieur contre le sieur Rossi Laurenzo, sujet italien, condamné par le tribunal correctionnel de Digne, le 7 février 1888, à un mois de prison, pour vol. Rossi sera conduit très prochainement à la frontière, par une voiture cellulaire.

—

ÉTAT-CIVIL, *du 10 au 17 Mars* 1888

NAISSANCES

Bouchet Louise-Alphonsine. — Roumieu Paul-Emile. — Lieutier Raoul-Hippolyte.

PUBLICATION DE MARIAGE

Entre M. Eyssseric Jean-Désiré et Mlle Raymond Denise-Enésida.

Entre M. Roche Eugène-Odile-Marie et Mlle Marrou Zélie-Blandine.

—

M. Ranfer de Bretenières, directeur de la succursale de la Banque de France, à Digne, est mis en disponibilité. Il est remplacé par M. Maisonnier, caissier de la succursale de la Banque de France au Hâvre. Les conjectures vont leur train sur ce changement qui a causé un vif étonnement dans notre ville.

CONCOURS Musical International de GRENOBLE

La Municipalité de Grenoble a décidé, dans sa séance du 11 janvier dernier, qu'un grand **Concours Musical International** serait ouvert dans cette ville les 12 et 13 août 1888.

Rien ne sera négligé par la Ville de Grenoble pour que cette Fête artistique soit exceptionnellement brillante. Elle sera le digne couronnement des solennités qui doivent avoir lieu à Vizille et à Grenoble, pour fêter le Centenaire des événements qui se sont accomplis en Dauphiné.

Les prix offerts aux Sociétés musicales sont nombreux et d'une grande valeur, car la Ville de Grenoble tient à honneur de donner à ce Concours un éclat particulier.

Les Membres des Sociétés qui participeront au Concours international sont assurés d'avance de recevoir à Grenoble l'hospitalité la plus large et la plus courtoise, et nous ne doutons pas qu'ils se rendent en foule à l'appel que leur adressent la Municipalité de Grenoble et la Commission d'organisation du Concours.

Si les promesses que nous venons de leur faire ne tentent pas suffisamment nos lecteurs, ajoutons que le Dauphiné, avec ses chaines de montagnes grandioses, son incomparable vallée du Graisivaudan, ses merveilleux sites et sa luxuriante végétation, est l'un des plus beaux pays du monde.

Nous avons la certitude que le Concours musical International de Grenoble sera l'une des plus belles fêtes artistiques de l'année 1888.

Concours de Tir
CHAMPIONNAT DE 1888

La *Société Nationale de Tir* nous adresse la LISTE des LAURÉATS du GRAND CHAMPIONNAT DE 1887 où figurent les noms des **deux mille six cents tireurs** ayant obtenu les *Diplômes d'honneur, Prix* ou *Médailles* décernés par ordre de mérite aux noms de **M. le Président de la République, MM.** les **Ministres** de la **Guerre.** de l'**Instruction Publique**, et aussi aux noms de MM. les Sénateurs, Députés et *Membres honoraires* du *Comité de Patronage* de la Société Nationale de Tir.

Elle nous informe que chacun peut prendre part dès aujourd'hui au **Championnat de 1888** qui a lieu dans chaque commune du 1er janvier au 31 décembre 1888 ; **2.600 lauréats** recevront, comme en 1887, des *Prix, Médailles* et *Diplômes*.

Ce Championnat ne nécessite donc aucun déplacement pour les tireurs et est **entièrement gratuit.**

Nous engageons les *municipalités* à faire participer les habitants de leur commune à ce Championnat, soit à l'occasion de la *Fête Nationale du 14 Juillet*, soit à l'occasion de leur *Fête Patronale*.

MM. les Maires, Adjoints ou Particuliers qui désireraient organiser un Concours de Tir, n'ont qu'à s'adresser à la Société Nationale de Tir des Communes de France, 16, *rue de la Sorbonne à Paris*, qui leur adressera tous les renseignements nécessaires, ainsi que le programme du CHAMPIONNAT de 1888

Nous donnons ci-dessous, les noms des Lauréats (Championnat de 1887) pour le département des Basses-Alpes :

Médaille offerte par la **Société Nationale de Tir.** — M. Arnoux Paul *de Barrême*, 1re Médaille (dorée) **19** points.

DIPLOMES (MENTIONS HONORABLES)

MM. Coutton Pascal, *de Saint-Lyons* Poilroux Joseph, *de Chaudon* et Paul Antoine, *de Barrême*.

BIBLIOGRAPHIE

Vient de paraître, chez LE BAILLY, éditeur, 15, *rue de Tournon*, à Paris

Les Plantes d' Appartement

Par M. Em. Rivoiron, un volume du prix de **0** fr. **50 centimes.** Cet ouvrage contient malgré ses faibles dimensions tous les renseignements pouvant intéresser les personnes qui possèdent des plantes d'ornement dans leur intérieur.

Dans la première partie de l'ouvrage, l'auteur montre toute la différence qu'il y a pour la plante entre sa vie à l'air libre et sa captivité, en étudiant successivement toutes ses exigences : il se base sur ces données pour expliquer les soins qu'elles doivent recevoir, tels qu'arrosages, rempotages, etc., et indique les caractères extérieurs auxquels on reconnait une plante qui durera longtemps dans l'appartement. Ensuite, il passe en revue toutes les espèces employées, notant pour chacune les qualités, les défauts et les soins particuliers qu'elles réclament. Enfin, l'ouvrage se termine par la manière de construire soi-même et à peu de frais des jardinières et cache-pots rustiques : deux planches hors texte facilitant au lecteur la compréhension de ces curieux renseignements.

LA REVUE POUR TOUS

Journal illustré de la famille

Abonnements : 6 mois, 6 fr. 50 ; un an, 12 fr.

Paraît le 1er et le 15 de chaque mois

SOMMAIRE DU PREMIER N°

Eugène Moret : Causerie.

Georges Ohnet : La Grande Marnière, roman.

Alphonse Daudet : Les vieux, conte.

Henry Gréville : Suzanne Normis, roman.

L'art a la Maison : Le Musée du Luxembourg.

André Theuriet : Fleurs de Pâques, poësie.

J. Claretie : Candidat, roman.

Commandant Renard : La navigation aérienne.

J. Lermina : Ferréol, nouvelle.

L. Huard : San Remo.

Dr. F. Brémond : Médecine en famille, Jeux Divers, etc.

Dans le numéro 2 il sera donné *gratuitement* en prime aux abonnés 2 jolis tableaux en Oléographie.

L'administration de *La Revue pour tous* offre à ses nouveaux abonnés, un abonnement gratuit de 3 mois, c'est-à-dire, que l'abonnement pris le premier mars, ne commencera à courir que le premier juin.

De plus, afin de faire connaître la valeur du journal, un numéro est adressé *gratis*, à toute personne qui envoie un timbre de 15 centimes à l'éditeur, L. Boulanger, 83, rue de Rennes, Paris.

Une Œuvre à Encourager

Revue populaire de Médecine et de Pharmacie. — Journal de vulgarisation des connaissances médicales et pharmaceutiques, paraissant les 5 et 20 de chaque mois.

24 colonnes de texte grand in-4°, sous couverture. — Prix du numéro : 15 centimes. Abonnements : 5 francs par an. — Gustave Firmin, imprimeur-éditeur, place de la Mairie, à Montpellier.

Le 9e numéro vient de paraître

Un numéros spécimen est envoyé sur demande affranchie.

« **SISTERON-JOURNAL** » **est en vente :**

A MARSEILLE : chez Madame Andréjol, Cours Belzunce (Kiosque Numéro 50).

A AIX : chez M. C. Martinet, (Tabacs) **Cours Mirabeau.**

A DIGNE : kiosques du Cours.

© VILLE DE SISTERON

ÉTUDE
DE
Me Maurice ESTAYS, Licencié en Droit,
Avoué à Sisteron.

VENTE

Sur Conversion de Saisie

Il sera procédé LE LUNDI NEUF AVRIL prochain MIL HUITCENT QUATRE-VINGT HUIT, à deux heures du soir, à l'audience des criées du Tribunal civil de Sisteron et devant M. Gey à la Vente des immeubles ci-après situés dans les communes de Claret, Thèze, Vaumeilh et Valernes.

DÉSIGNATION
des Immeubles à Vendre

Immeubles situés à CLARET

Premier Lot

Terre en nature de vague et labour, au lieu dit Piénaut et Champ des Essaims, numéros 126 et suivants de la section C, d'une contenance de un hectare quatre-vingt-un ares, confrontant Flour Jean-Baptiste, rase et chemin.

Mise à prix : Cinquante francs,
ci . . . . . 50 fr.

Deuxième Lot

Terre en nature de vague, au lieu dit Champ de Brindon, numéros 135 et 136 de la section C, d'une contenance de un hectare onze ares, confrontant midi et rase et Carle Benoit.

Mise à prix : Trente francs,
ci. . . . . 30 fr.

Troisième Lot

Terre en nature de labour, vigne, vague, aire et sol, aux lieux dits l'Adrech, Piénaut de Garcin, la vigne et la route, numéros 137, 139 et suivants, section C, d'une contenance de deux hectares, vingt-sept ares, confrontant Garcin Joseph, rase et route, sur cette terre se trouve un bâtiment composé de cuisine avec chambre au dessus et à côté écurie ou remise.

Mise à prix : Deux cents francs,
ci. . . . . 200 fr.

Quatrième Lot

Terre en nature de labour et vague, numéros 183 et suivants, située aux lieux dits Fouent de la Combe, Coulet du Vicaire et Champ de Flour, d'une contenance de six hectares dix-neuf ares, confrontant Clément, Brunet, Mayol, Roux-Jean-Antoine, ravin du Riou, la Sausse.

Mise à prix : Deux cents francs,
ci . . . . . 200 fr.

Cinquième Lot

Labour et vague aux lieux dits Collet de Bourner, les Plantiers, Champs de Pierrot, Allées et Champs de Méteyer, numéros 228 et suivants, section C, confrontant rase, chemin, rase, Gaudin Jean et Roux Jean-Antoine, d'une contenance de douze hectares quatre vingts ares.

Mise à prix : Deux cents francs,
ci . . . . . 200 fr.

Sixième Lot

Terre aride et vague, au lieu dit le vallon de Bolette, numéros 246 et suivants, d'une contenance de quatre-vingt quatre ares, confrontant Clément Boniface et Louis Brunet, Roux Jean-Antoine et ravin de Flour.

Mise à prix : Cent francs,
ci. . . . . 100 f.

Après leur adjudication partielle, ces différents lots seront réunis et vendus en bloc sur une seule mise à prix.

Immeuble situé à THÉZE

Une pièce de terre en nature de pré et labour, située au lieu dit Fontarache, numéros 347 et 348, section B, d'une contenance de 41 ares trente centiares, confrontant Gassend et Roubeaud, Giraud, Reymond et Garcin.

Mise à prix ; Deux cents francs,
ci . . . . . 200 rf.

Immeubles situés dans les communes de VAUMEILH et de VALERNES

Premier Lot

Un vaste domaine en nature de labour pré, bois, taillis, aire, vague et vigne, situé dans les communes de Vaumeilh et de Valernes, aux lieux dits : Champs de Mouriès, Ventavon, Champ de Treille la Bouche, Champ de Couletris, le Champon, la Grand Pièce, l'Ouert, l'Aubière, Champ de Dessous, la Blache, Champ de Laugier, Champ Blachier, la Grand Pièce et Conforens. Ce dernier endroit est situé dans la commune de Valernes. La superficie de ce domaine est de dix-neuf hectare environs.

Mise à prix : sept mille francs.
ci. . . . . 7000 fr.

Deuxième Lot

Une maison avec cour, située au lieu dit Laubère, dans la commune de Vaumeilh, et composée de cave, cuisine, chambres, galetas et colombier avec écurie et remise en face et grenier à foin.

Mise à prix : Trois cents francs,
ci. . . . . 300 fr.

Suivant jugement sur requête, rendu par le Tribunal civil de Sisteron le sept mars courant, enregistré, ladite saisie a été convertie en vente volontaire aux enchères publiques.

Ladite vente a lieu à la requête du sieur Pauchon Hippolyte, négociant à Claret, ayant Me ESTAYS pour avoué.

Contre

Druzian Daniel, domicilié et demeurant à Claret, ayant Me BEINET pour avoué.

Pour Extrait :
L'avoué poursuivant :
ESTAYS

Enregistré à Sisteron, le dix-sept Mars, mil huit cent quatre-vingt-huit, fol. 13, case 13. Reçu un franc, quatre-vingt-huit centimes.

LAMBERT.

ÉTUDE
DE
Me Ernest RÉMUSAT, Docteur en Droit
Avoué a Sisteron (Basses-Alpes)

VENTE
sur
SURENCHÈRE
Après Licitation

Il sera procédé le LUNDI, NEUF AVRIL PROCHAIN, mil huit cent quatre-vingt-huit, à deux heures du soir, à l'audience des Criées du Tribunal civil de Sisteron et devant M. Gey, juge-commissaire, à l'adjudication sur surenchère des immeubles dont la désignation suit, situés sur le territoire de la commune de Beaudument (Basses-Alpes).

Désignation des Immeubles à Vendre :

Premier et Unique Lot

Bâtiment rural, aire et labour, à Vigoureux, appelé Champ-de-Dessus, numéros 71, 72 et 86 section A, du plan, d'une contenance de vingt-trois ares, confrontant : Cimetière, chemin, Délaye et Esclangon ;

Mise à prix : Dix-sept francs cinquante centimes,
ci. . . . . 17 fr. 50

Ces immeubles font partie des biens indivis entre le sieur Arnoux Cyrille, facteur des Postes, au Perray (Seine-et-Oise), et la dame Philippine Mégy, son épouse, dont la vente a été ordonnée par jugement du Tribunal de Céans, du quinze février dernier, à la requête du sieur Gaubert Joseph-Louis, ancien huissier à Volonne, agissant en qualité de créancier du sieur Arnoux Cyrille et de dame Philippine Mégy, son épouse, ayant Me Estays, pour avoué, contre les époux Arnoux, ayant Me Beinet pour avoué.

A l'audience du sept mars courant, les immeubles ci-dessus formant le douzième lot de la vente par licitation des biens dont s'agit, ont été adjugés au prix de quinze francs. à Me Estays, avoué, qui a déclaré avoir enchéri pour le compte de Blanc Fortuné, propriétaire à Baudument.

Suivant acte du greffe, à la date du quatorze mars courant mois, enregistré et signifié, le sieur Esclangon Louis-David, propriétaire cultivateur, domicilié et demeurant à Entrepierres, a surenchéri du sixième les dits immeubles et a constitué Me Ernest Rémusat.

Par suite de cette surenchère, il sera procédé à la nouvelle adjudication des immeubles surenchéris à la requête du sieur Esclangon Louis-David, ayant pour avoué Me E. Rémusat.

L'avoué Poursuivant,
E. REMUSAT.

Enregistré à Sisteron, le seize mars, mil huit cent quatre-vingt-huit ; folio 13, case 11. Reçu un franc, quatre-vingt-huit centimes.

LAMBERT.

ETUDE
DE
Me Ernest RÈMUSAT, Docteur en Droit,
Avoué à Sisteron (Basses-Alpes)

EXTRAIT
De Demande en Séparation de Biens

Par exploit de BEINET, huissier à Sisteron, en date du treize mars mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré. la dame Rolland Eugénie, sans profession, épouse du sieur Etienne Magnan, propriétaire, domicilié et demeurant ensemble à la Motte du Caire, a formé sa demande en séparation de biens, contre le dit sieur Etienne Magnan son mari.

Ainsi le certifié et déclare Me Ernest REMUSAT avoué près le Tribunal civil de Sisteron, constitué sur la dite assignation, par la demanderesse.

Pour extrait certifié conforme par nous avoué soussigné.

Sisteron, le 14 Mars 1888
E. REMUSAT.

REVUE FINANCIÈRE

Paris, 14 Mars 1888

Les cours de nos rentes restent stationaires : 3 0[0 82.80 ; 4 1[2 0[0 106.77.

L'action du *Crédit Foncier* s'échange à 1389 Les obligations foncières et communales à lots des diverses séries conservent leur bon courant d'affaires.

La *Société Générale* maintient fermement son cours de 455 fr. L'assemblée générale des actionnaires aura lieu le 29 courant.

Les *Dépôts et Comptes Courants* sont à 600.

La Compagnie d'Assurances *l'Aigle-Vie* est dans une situation très prospère. Le bilan du dernier excercice accuse d'incessants progrès. Le compte de profits et pertes se solde par un excédent de près de deux cent milles francs.

La *Société industrielle des métaux* se tient fermement aux environs de 1.180.

L'émission de *Corinthe* est un échec complet On sait que cet emprunt était destiné à réparer les bévues des ingénieurs et aussi à payer l'intérêt des actions.

L'action de *Panama* se traite à 262.50. La nouvelle émission est un nouveau et légitime succès. Bien avant la date officielle les souscriptions affluaient à la Compagnie, à la *Société Générale*, à la *Société des Dépôts et Comptes Courants*, au *Comptoir d'Escompte* et dans les divers établissements qui prêtaient leur concours à l'emission. On a constaté, par le relevé des souscripteurs, que beaucoup de personnes restées jusqu'ici en dehors de la grandiose entreprise du *Canal interocéanique* viennent cette fois de prendre part à la souscription. Les avantages offerts aux participants nouveaux sont d'ailleurs exceptionnels, le titre émis à 460 fr. rapportent 30 fr. d'intérêt annuel à 6 1[2 0[0, le remboursement à 1000 fr. est garanti par un Dépôt de rentes françaises.

Nos chemins de fer sont fermes.

DERNIÈRE HEURE

Sur le rapport du Ministre de la Guerre, le général Boulanger est mis en non-activité par retrait d'emploi. Cette mise en disponibilité a produit une très vive impression dans le monde politique et est diversement commentée par les journaux de toute nuance.

Demandez à **Paris**
MAISON DU
PONT-NEUF
RUE DU PONT-NEUF — PARIS
Le Nouveau **Catalogue** *et les* **Gravures** *des Vêtements pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants*
ÉTÉ 1888
Envoi Gratis et Franco

COMPLET Haute Mode **21 fr.**
COMPLET drap noir **27 fr.**
PANTALONS Nouveauté **6 fr.**
COMPLET Coutil chiné **8 fr. 50**
ENFANTS *Costume* belle fantaisie **5 fr.**
Tout Vêtement EXPÉDIÉ ne convenant pas L'ARGENT en est retourné *de suite* par Mandat-Poste.
COMMUNION *Complet* **10 fr**

Expédition **franco de port** *dans toute la France à partir de* **25 francs.**
DEMANDEZ LE CATALOGUE AU DIRECTEUR DE LA
Maison du **PONT-NEUF**, PARIS
PAS de SUCCURSALES

La Phtisie Pulmonaire
et la Bronchite Chronique

Ces deux terribles fléaux qui fournissent chaque année un tel appoint dans la statistique de la mortalité ont fait l'objet d'une étude spéciale par le docteur JULES BOYER, ex-interne des Hôpitaux.

Réunion en une *seule* brochure de 160 feuillets ; les observations sur ces maladies depuis leurs causes, leurs symptômes, leurs diagnostics, jusqu'a leur remède, mettre le malade a mesurer de se soigner lui-même, tel a été le but de ce savant praticien. Il l'a fait dans un style qui, quoique médical n'en est pas moins a la portée de tous ! Des milliers de guérisons, même dans le cas où le malade était condamné par les médecins, ont confirmé le succès de cette brochure (20me Edition). Envoi franco 1 fr. 50, chez M. Jules RABAUT, 9, cité Condorcet, Paris.

LIQUEURS SUPÉRIEURES
CUSENIER
ABSINTHE CUSENIER
Usines :
CHARENTON. — 142, quai de Bercy prolongée.
PARIS. — 226, Boulevard Voltaire.
MARSEILLE. — 24, rue Sainte-Victoire.
BRUXELLES. — 37, rue de Russie.
MULHOUSE *(Alsace)*
Usine modèle pour la fabrication de l'Absinthe et des Kirchs a Ornans, près Pontarlier *(Doubs)*.

Pilules Purgatives
H. BOSREDON d'ORLÉANS
Beaucoup de personnes ont rétabli ou conservé leur santé par l'usage de ces **Pilules dépuratives végétales**, rafraîchissantes, depuis longtemps connues. Elles purgent **sans interrompre les occupations**, dissipent la **Constipation**, les maux de tête (**migraines**), les embarras de l'estomac (**étourdissements, manque d'appétit**), du foie et des intestins ; elles peuvent être à la fois un purgatif complet ou un simple laxatif, et chassent l'excès de bile et des glaires. Très faciles à prendre, elles sont certainement les **plus efficaces**.
Refuser les Contrefaçons.
Le nom **H. BOSREDON** est gravé sur chaque Pilule.
PRIX : BOITE, 3f50 ; 1/2 BOITE, 2f.
Envoi franco contre mandat ou timb.-poste adressés au Dépôt général : Codex 609 m.
GIGON, Pharmacien, 7, rue Coq Héron, **PARIS**
(ci-devant 25, rue Coquillière)
SE TROUVENT DANS TOUTES LES PHARMACIES
Et à Orléans : H. Bosredon, dépositaire unique.

SAVON ANTISEPTIQUE AD
GOUDRON BORATÉ
Maladies de la peau, lavages antiseptiques, crevasses, engelures, etc. Pr 2 fr. 7me ph.me. Env. fco. mand. **J. LIEUTAUD** Aîné, Marseille.

L'imprimeur-gérant, A. TURIN.

© VILLE DE SISTERON

EAU FRANÇAISE DE BRIDES (Savoie) (Savoie)

EAU TONI-PURGATIVE ET DÉPURATIVE

ESSENTIELLEMENT RECONSTITUANTE (Protoxyde de fer 0,0191)

(PURGATION LENTE)

Dyspepsie, Gastralgie

MALADIES DU FOIE & DES REINS

OBÉSITÉ, CONSTIPATION, CIRCULATION DU SANG, ETC., ETC.

CETTE EAU EST TRÈS DIURÉTIQUE

Elle peut être prise à Table, elle ne decompose pas le Vin

En Vente chez les Pharmaciens et Marchands d'Eaux Minérales

S'adresser au DIRECTEUR DES ÉTABLISSEMENTS, A BRIDES
Ou au Dépôt à **Paris, 27, rue Laffitte**

Sur demande Envoi FRANCO d'une ÉTUDE SUR LES EAUX DE BRIDES

LES **CAPSULES BOBEAU** Au Fer et à la Quassine

Guérissent très rapidement l'Anémie, la Chlorose, les pâles couleurs, la faiblesse du sang. Elles excitent l'appétit, activent la digestion et guérissent la plupart des Maladies chroniques de l'estomac.

En vente dans toute bonne pharmacie à 2 fr. le flacon

Ou chez l'Inventeur **BOBEAU**, pharmacien, à LANGEAIS (Indre-et-Loire)

QUI EXPÉDIE FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE DE 2 FR.

MELROSE

RÉGÉNÉRATEUR DE LA DES CHEVEUX.

Le **MELROSE** rend positivement aux cheveux gris, blancs et flétris, leur couleur de première jeunesse. Se vend en flacons de deux grandeurs à des prix très modiques. Se trouve chez les Coiffeurs et Parfumeurs. 92 Bd. Sébastopol, Paris.

Maison fondée à Paris EN 1786

CHOCOLAT GUÉRIN-BOUTRON

Médailles *aux Expositions Universelles de Paris et de Londres*

POMPES BROQUET

SPÉCIALES POUR VINS ET CIDRES. *121, rue Oberkampf, Paris.* Envoi franco du Catalogue.

AMARA BLANQUI Médaille à toutes les Expositions

AMARA BLANQUI Le meilleur des Amers.

AMARA BLANQUI 4 Diplômes d'Honneur

La seule ARRÊTANT EN 48 HEURES
ÉCOULEMENTS Récents ou Anciens
Jamais d'insuccès
Milliers d'attestations

INJECTION RUSSE

Le flacon : 4 fr. 50 dans toutes pharmacies
Expédié franco contre mandat-poste, le flacon : 5 fr.
J. GARDOT Chimiste, 9, *rue Laffitte, PARIS.*
DÉPOTS :

A Sisteron, Pharmacie IMBERT

AVIS AUX MÉNAGÈRES ET BLANCHISSEUSES
DEMANDEZ PARTOUT

Le Nouveau-Né

MÉDAILLE D'ARGENT — EXPOSITION D'HYGIÈNE — PARIS 1887.

Savon Désinfectant breveté s. g. d. g.

Incomparable par ses propriétés d'économie, conservation du linge, et promptitude à le blanchir.

Un seul essai suffit pour s'en convaincre.

Louis FERCHAT, fabricant, 5, rue Turenne, 5 Marseille

VOUS NE TOUSSEREZ PLUS
SI VOUS PRENEZ DES

Pastilles Alexandre

Balsamiques, Anticatarrhales, Anti-asthmatiques
Antiseptiques des voies respiratoires
A BASE DE
GOUDRON de Norwège, purifié et Baumes de Tolu, Benjoin, Pérou, etc.,
Préparées par ACARD, Pharmacien de 1re classe, à Paris
LES MEILLEURES — CELLES QUI COUTENT LE MOINS CHER

Calmant immédiatement la toux, facilitant l'expectoration, favorisant la respiration, purifiant l'air, empêchant la contagion par les voies respiratoires, conservant la pureté de la voix, rendant en un mot d'immenses services dans tout ce qui concerne l'*Hygiène* de la respiration et le *Traitement* des maladies de la gorge, du larynx, des bronches et de la poitrine, jouissant sur toutes leurs rivales d'une supériorité incontestable due à ce qu'elles contiennent outre du véritable goudron de Norwège absolument pur, un certain nombre d'autres substances balsamiques qui y ajoutent leurs propriétés thérapeutiques particulières et lui communiquent une odeur douce et suave, une saveur presque parfumée. — L'Etui, **1** fr. **10** dans toutes les Pharmacies.

PASTILLES DIGESTIVES

HECTOR LAVOIX

A BASE DE

PAPAÏNE

pepsine végétale extraite du Carica Papaya

ET DE

COCA

(la Plante Sacrée des Incas)

COMBINÉES avec le SEL de VICHY

Préparées par E. ACARD, Pharmacien de 1re classe à PARIS

ADMISES DANS LES HOPITAUX

Agréables au gout et d'une efficacité réelle

CONTRE

les affections des voies digestives crampes, pesanteurs d'estomac, aigreurs, digestions difficiles, inappétence, gastrite, dyspepsie et tous malaises de l'estomac.

2 fr. la Boîte de 100 Pastilles

Dans toutes les Pharmacies

Gros : MM. PIOT, FRÈRES
28, Rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie
PARIS

Imprimerie Typographique AUG. TURIN

Certifié conforme. Le Gérant, Vu pour la légalisation de la signature ci-contre : Le Maire,

© VILLE DE SISTERON